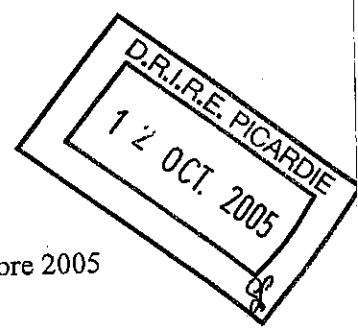




PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

Amiens, le 6 octobre 2005



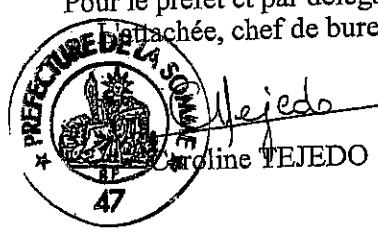
Direction des Actions
Interministérielles

Urbanisme et Environnement
3^e Bureau



Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte, sur le fondement de l'article 34 du décret n° 77.1133 du 21 septembre 1977 modifié relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, à la S.A.S. « GEDIS », siège social : 7 cité Paradis à PARIS (75010), de sa déclaration du 20 septembre 2005 de reprise de l'entrepôt de stockage de matières combustibles situé sur le territoire de la commune de MOREUIL, parcelles cadastrées section Z n° 270, 271 et 699, précédemment exploité par la S.A. « Générale Distribution » et réglementé par l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2003.

Pour le préfet et par délégation :
Mme TEJEDO, chef de bureau,



Copie adressée à :

- ⇒ Monsieur le sous-préfet de MONTDIDIER
- ⇒ Monsieur le maire de MOREUIL
- ⇒ Monsieur le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie
- ⇒ Monsieur THIBAUT, inspecteur des installations classées
- ⇒ Madame la directrice départementale de l'équipement de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme